

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012  
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel  
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël  
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20  
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15  
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan  
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte  
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h  
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50  
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h  
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h  
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10  
M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marché Public - Bordeaux -Réhabilitation d'un collecteur unitaire cours Journu Auber - Lot n°1 - Marché n°1183 U - Avenant n°1 - Autorisation-**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2010/0768 du 22/10/2010, le Conseil de communauté a autorisé le lancement de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et la signature du marché par M. le Président pour la réhabilitation du collecteur unitaire cours Journu Auber à Bordeaux.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 mars 2011 a décidé d'attribuer le marché correspondant à l'entreprise Chantiers d'Aquitaine, pour un montant de 525 281€ HT. Le marché a été notifié le 11 mai 2011.

Ce marché a pour objet la réhabilitation du collecteur unitaire cours Journu Auber à Bordeaux. Les prestations du lot n°1 concernent la réhabilitation par l'intérieur du collecteur unitaire entre le cours Balguerie Stuttenberg et le n°47 du cours Journu Auber sur environ 260 ml.

La réalisation s'opère par projection intérieure d'une coque en béton armé et par coulage traditionnel d'un radier en béton armé. Ce dispositif permet la création d'une coque continue en confortement intérieur de l'ouvrage existant.

Les travaux comprennent :

- pour les travaux préparatoires : les installations de chantier (la base vie, la signalisation, le jalonnement) – le dévoiement des effluents – le curage du collecteur – le lavage fin des parois (les voiles et le radier) ;
- pour les travaux de confortement : la reprise des infiltrations – la réalisation de la coque de voûte – les reprises de raccordements des branchements existants – les obturations des anciens accès condamnés – la réalisation d'un radier avec caniveau préfabriqué – le repliement des installations et les finitions de surface de l'accès.

La découverte d'une fissure significative en radier avec désaffleurement suite au curage de l'ouvrage, sujétion technique imprévisible, a entraîné des investigations supplémentaires et un renforcement du radier conformément à la note de calcul de dimensionnement. Cette sujétion technique emporte la suppression du prix 617-4 remplacé par le PN3 (conséquence directe sur les prestations prévues initialement au niveau du radier), la variation des quantités des prix (conséquences indirectes sur les prestations), et la création de prix nouveaux PN1 et PN2 (investigations complémentaires pour assurer la pérennité de l'ouvrage).

L'avenant n°1 annexé au présent rapport vise donc à insérer dans le marché des dispositions :

- techniques : intégration du renforcement structurel de l'ouvrage au niveau du radier,
- calendaires : la prise en compte dans les délais des journées d'intempéries de la période d'exécution des travaux ainsi que de l'immobilisation de 60 jours liée à la réalisation et à la finalisation des investigations complémentaires prévues aux prix PN1 et PN2.
- financières : variation des quantités du détail quantitatif estimatif et introduction de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires :
  - PN1 : immobilisation du pompage durant les investigations complémentaires au coût unitaire de 135 €/j,
  - PN2 : essais de résistance de l'ouvrage existant et note de calculs de dimensionnement de la structure de confortement au coût unitaire de 10 920 €/u,
  - PN3 : renforcement du radier suite aux conclusions de la note de calcul de dimensionnement au coût unitaire de 491€/ml.

L'avenant n°1 modifie le contenu :

- du détail quantitatif estimatif,
- du bordereau des prix unitaires.

Le présent rapport a donc pour objet la contractualisation d'un avenant ajoutant des prix au bordereau des prix unitaires et augmentant le montant du détail quantitatif estimatif à hauteur de 567 680,20€ HT, soit 8,07% d'augmentation.

Il apparaît dès lors nécessaire :

- d'autoriser Mr le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°11183 U,

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20 ;

**VU** la délibération du conseil communautaire n°2010/07 68 date du 22/10/2010 ;

**VU** le marché initial n°11183 U ;

**VU** la sujétion technique imprévue portant sur la fissure significative en radier avec désaffleurement ;

**VU** l'avis favorable de la CAO en date du 29 août 2012 ;

**VU** le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** :

- Que pour des motifs exposés ci-avant, il est nécessaire de conclure un avenant au marché n°11183 U ;

**DECIDE** :

**ARTICLE 1** : Les termes du projet d'avenant n°1 ci-annexé relatif au marché n° 11183 U relatif à réhabilitation du collecteur unitaire cours Journu Auber à Bordeaux sont approuvés.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n° 1 ci-annexé relatif au marché n° 11183 U relatif à réhabilitation du collecteur unitaire cours Journu Auber à Bordeaux.

**ARTICLE 3** : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe assainissement, chapitre 23 – article 2315 - CRB TE00 et programme UCAC de l'exercice 2012.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON